

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 548 865 francs destiné à assurer le financement du redéploiement du réseau de la Ville de Genève, du 1er plan biennal des systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, de la 1re étape du système de gestion du parc immobilier, ainsi que du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal.**

**Rapporteur: M. Miguel Limpo.**

La Commission de l'informatique et de la communication, présidée par M. Alain de Kalbermatten, puis M. Jean Sanchez, a examiné cet objet durant trois séances. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg.

### **Séance du 25 mai 2009**

*Audition de M. Pierre Maudet, Conseiller administratif en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Eric Favre, Directeur de la DSIC.*

**M. Maudet** indique en préambule que cette proposition de 12 millions et demi de francs est l'agrégation de plusieurs plans informatiques quadriennaux. Ces plans présentent une certaine cohérence en ce qui concerne les investissements à effectuer et permettront à la DSIC de suivre leur mise en place progressive. Les postes votés au budget 2009 sont par exemple en voie d'être pourvus et vise à permettre à la DSIC de déployer le système proposé ici. Cet investissement entre dans un plan de relance économique qui permettra ainsi de compenser les effets négatifs de la crise financière.

MM. Maudet et Favre répondent ensuite aux questions des commissaires dont voici la synthèse des réponses.

### Processus d'élaboration de la proposition de crédit (1.3)

Une commissaire relève que le montant des demandes qui n'ont pas été retenues s'élève à 2 millions de francs. Elle aimerait savoir sur quels critères celles-ci ont été écartées.

**M. Favre** rappelle que les priorités sont fixées par les départements et la DSIC. Le Conseil municipal n'a pour l'heure pas les compétences pour opérer des choix préférentiels. Les requêtes font l'objet de tris successifs en fonction de leur degré de priorité. Une grille d'évaluation constituée de 5 critères est à disposition. Les demandes sont ensuite reprises par un groupe comprenant tous les directeurs-trices des différents départements. Ce tri ne signifie pas pour autant que les projets non retenus le seraient à titre définitif. Il appartient, en dernier ressort, au Conseil Administratif de remettre une proposition en haut de la liste s'il estime qu'elle doit politiquement passer devant une autre.

Un commissaire demande à combien se montera le prochain PSIC.

**M. Favre** l'estime à 7,2 millions de francs.

### Diminution du montant inscrit au PFI (1.1.2)

**M. Maudet** explique qu'il s'agit là d'une décision politique qui vise à diminuer de manière linéaire de 10% les montants affectés aux PIQS.

### Développement durable et responsabilité sociale (1.4)

Un commissaire a une question qui concerne le matériel à remplacer et aimerait avoir une information sur les procédures suivies.

**M. Favre** rappelle qu'il existe une délégation du Conseil Administratif chargée de l'affectation du matériel usagé en état de marche en vue de le remettre à des ONG qui se chargent alors de son transport et de son affectation dans les pays du Sud. M. Maudet a quant à lui des compétences en ce qui concerne l'attribution de ces équipements à des associations locales. Pour le surplus et s'agissant de matériel détérioré, il est détruit, l'essentiel des composants des ordinateurs étant recyclé par des entreprises spécialisées.

### Description des objets (2.)

La Cour de comptes a rendu un rapport l'année passée sur le fonctionnement de l'informatique à l'Etat. Un commissaire se demande si la DSIC a tenu compte des conclusions qui y figureraient.

**M. Favre** fait remarquer que les choses sont différentes entre l'Etat et la Ville en matière d'investissements. A l'Etat, le réseau est centralisé mais pas les investissements informatiques. Un département peut donc décider d'engager une dépense sans nécessairement tenir compte de l'équipement existant dans les autres services. En Ville de Genève, l'informatique est gérée dans sa quasitotalité par la DSIC en collaboration avec les services demandeurs.

### Redéploiement du réseau – fibre optique (2.1)

Un commissaire aimerait savoir pourquoi la Ville se lance dans une stratégie de mise en place de fibres optiques pour un montant qui ascende à 4 millions de francs en recourant à un mandataire public (à savoir Swisscom).

**M. Maudet** indique que c'est l'entreprise qui s'est montrée intéressée. Cette société dispose d'un cash-flow de 6 à 7 milliards qu'elle entend investir dans l'équipement de toutes les grandes villes Suisses. L'administration municipale est très éclatée géographiquement. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de recourir à un opérateur qui dispose d'une certaine capacité financière et technique. **M. Favre** précise à cet égard qu'il ne s'agit pas d'équiper toute la ville en fibres optiques, mais de remettre en état les équipements municipaux, qui ventilent l'information et inter-connectent les réseaux entre eux. Il ajoute par ailleurs qu'à l'heure actuelle la Ville est consultée systématiquement pour profiter des éventuels travaux de forage pour compléter ainsi son réseau.

Un commissaire relève que dans l'investissement VoIP, 2.5 millions de francs sont dévolus à la téléphonie. Celui-ci aimerait également savoir pourquoi la DSIC a porté son choix sur la marque Cisco.

**M. Favre** précise que cela représente 5000 téléphones à 500 francs, le reste portant sur des équipements complémentaires. Cisco a été choisi pour des raisons de compatibilité

avec le matériel déjà en place. Choisir une autre marque aurait demandé des adaptateurs; de plus un rabais de 45% a été obtenu par rapport au prix catalogue. Il rappelle que les éléments constitutifs du réseau téléphonique standard résident essentiellement dans les centraux et les téléphones. Il convient donc là de transformer le système téléphonique afin de renouveler un équipement obsolète qui date des années 90.

#### Points d'accès Wi-Fi (2.2.1.1)

Le débat sur les bornes wifi a porté principalement sur les éventuelles collaborations avec les organisations internationales ou avec l'Etat qui permettraient de rééquilibrer le nombre de bornes wifi sur chacune des deux rives (la rive droite semble en effet moins bien dotée que la rive gauche).

**M. Favre** indique que les organisations internationales ne souhaitent pour l'heure pas, sécurité oblige, se doter de bornes WiFi externes. Concernant l'Etat, **M. Maudet** rappelle qu'il existe une convention de partenariat pour l'échange d'informations et d'équipements.

#### Infrastructures de sécurité – Connexions à distance (2.2.1.3)

Une commissaire se demande si les infrastructures de sécurité et de connexion à distance seront implémentées dans quelques années ou si elles sont déjà en train d'être installées.

**M. Favre** indique que le crédit relatif à la mise en oeuvre d'un système d'authentification a déjà été voté que le projet est donc en cours.

#### Renouvellement du parc micro-informatique (2.2.2.1)

Un commissaire aimerait connaître la position de la DSIC sur les logiciels libres.

**M. Favre** dit qu'il y a deux voies possibles: l'une consistant à partir de l'existant (Microsoft Office) et l'autre à élaborer de nouvelles solutions parmi lesquelles figure l'Open Source. Une analyse en cours comparera le coût financier des deux systèmes.

#### Office de l'état civil: Gestion de la file d'attente à l'état civil (2.2.3.4)

Les questions concernant l'Etat Civil étaient principalement liées à l'installation d'une machine de distribution de tickets (60'000 francs), à l'électronisation des documents à l'intention du public ainsi qu'à la gestion des documents informatiques.

**M. Favre** précise qu'il s'agit d'un système plus élaboré qu'une simple machine distributrice de tickets et qui mettra ainsi en relation tout le Service de l'état civil. La DSIC est par ailleurs en train d'étudier la possibilité de proposer au public une banque de données électronique relatives aux procédures de l'Etat civil. Les services de l'administration municipale sont en effet très demandeurs en ce qui concerne la numérisation de documents. L'Etat civil l'est évidemment au premier chef. Ce n'est que depuis 2004 que l'on est passé à une gestion électronique des documents. Il s'agit donc maintenant de numériser tous les documents antérieurs à 2004.

#### Bibliothèques et discothèques municipales: E-inclusion et démocratisation de l'accès aux ressources numériques (2.2.3.6)

Les postes informatiques et audiovisuels dédiée à la formation seront-ils proposés

gratuitement au public?

**M. Favre** répond qu'à sa connaissance l'utilisation de ces postes sera gratuite.

Service d'incendie et de secours: Mobilisation téléphonique (2.2.3.15) et Mise à niveau informatique du centre de formation de Richelien (2.2.3.16)

Les débats ont principalement tourné autour de l'existence-même de ces crédits puisque pour certains commissaires, certains de ces montants avaient déjà été engagés antérieurement pour le traitement des alarmes. La question de l'utilisation des logiciels libres a également été abordée.

**M. Favre** prend l'exemple de Richelien et relève que la mise en place a été faite en deux phases successives. Le premier crédit était lié à un problème de génie civil comprenant l'installation de fibres optiques et le deuxième qui nous intéresse concerne la mise en place de l'équipement informatique proprement dit. Pour les logiciels libres, le travail se fait en collaboration avec les autorités cantonales: la DSIC a simplement accepté de reprendre les licences (Serfi) proposées par l'État.

Service des écoles: Equipement des loges de conciergerie des écoles (2.2.3.17)

Un commissaire a une question relative à l'utilité de l'informatisation (200'000 francs) de ces loges.

**M. Favre** estime que le but est de considérer les concierges comme tous les autres fonctionnaires de la Ville. Il convient donc de les intégrer pleinement au réseau informatique de la Ville de Genève.

Service social: Equipement des espaces de quartier (2.2.3.19)

Une commissaire relève qu'à l'origine l'équipement informatique des espaces de quartier du Service social avait été financé par le Fonds Zell.

**M. Favre** explique que le fonds est tout simplement épuisé et que la Ville doit maintenant poursuivre l'effort entrepris précédemment.

Administration municipale: Site web – Démarches en ligne et services participatifs (2.2.3.22)

Une commissaire affirme ne pas avoir trouvé dans le document présenté l'appel d'offres relatif à la mise en place du site Internet de la Ville. Il souhaiterait savoir comment ce site va être mis en place et quel va en être le coût.

**M. Favre** répond qu'il n'y a jamais eu d'appel d'offres pour le site, les choses s'étant faites par invitation. L'appel d'offres lié au PIQS précédent était en rapport avec l'organisation du site (présentation de l'information et design graphique). Pour la mise en place, il faut différencier les procédures Intranet des prestations en ligne qui sont relatives à l'information au public avec tous les problèmes juridiques associés que cela peut entraîner. Les prestations en ligne prioritaires sont comprises dans les 300'000 francs qui se trouvent dans le crédit. En ce moment, le site de la Ville propose relativement peu de transactions en ligne destinées à la population. Il est donc question ici d'augmenter l'interactivité du site (aspects communautaires ou procédures à l'état civil par exemple). La

conduite de ce projet est très difficile puisqu'elle se mène en concomitance avec 6 départements qui ont des politiques et des stratégies de communication différentes. Une installation massive (en une seule fois) rendrait le site rapidement obsolète. Le nouveau site sera donc mis en ligne progressivement. Il est difficile actuellement de définir très exactement le site qui sera ouvert au mois de janvier.

#### Administration municipale: Système électronique de gestion du temps de présence (2.2.3.23)

Les commissaires ont demandé des précisions quant à la somme prévue pour le système électronique de gestion du temps de présence (364'290 francs) et ont voulu savoir s'il serait intégré au domaine de la petite enfance. Ils ont également voulu s'assurer que le système n'entraîne pas à son tour des coûts supplémentaires qui découleraient des corrections à apporter par la suite (5 personnes s'y consacrent à l'Etat ).

**M. Favre** explique que plusieurs services sont demandeurs. Ceux-ci souhaitent par exemple adopter un horaire de travail variable et moderniser leur gestion d'outil de timbrage. Il s'agit plus concrètement de 1300 utilisateurs et de 60 bornes à poser. En ce qui concerne la qualité du système à venir, le système installé en Ville de Genève fonctionne bien et à la satisfaction de tous les services concernés. Enfin, le processus en cours dans le domaine de la petite enfance porte uniquement sur la gestion des salaires mais s'agissant d'entités subventionnées, la gestion des absences n'est pas encore du ressort de la DSIC.

#### Gestion du parc immobilier (GIM) (2.3)

**M. Maudet** explique qu'il s'agit là d'un projet qui a été demandé par la GIM. **M. Favre** ajoute que le projet relève également d'une demande réitérée du Conseil Municipal afin que la gérance immobilière municipale soit gérée de manière centralisée. Ce projet permet aux personnes qui sont sur le terrain de mieux gérer et coordonner les investissements effectués.

#### **Séance du 15 juin**

Une commissaire A Gauche Toute! constate que cette proposition s'élève à près de 12 millions de francs et n'a fait l'objet que d'une seule audition. Il serait préférable de repousser le vote afin d'effectuer de nouvelles auditions afin de mieux cerner le sujet. Beaucoup de questions restent en suspens. Elle propose d'auditionner la GIM et l'Office de l'état civil à propos de la gestion de la file d'attente qui posait problème.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que ce thème est extrêmement lié à la DSIC et à la Ville et ajoute qu'il ne voit pas qui auditionner en dehors de M. Favre ou de M. Maudet. L'ensemble des questions ont trouvé leur réponse.

Les commissaires verts partagent l'avis de la commissaire A Gauche Toute! et proposent, par conséquent, d'auditionner M. Favre, responsable de la DSIC, une autre commune ou le DCTI. Il est nécessaire pour un sujet aussi technique que celui-là de procéder à d'autres auditions. Il y a notamment un certain nombre de questions qui sont restées en suspens sur les priorités et les équipements dans les loges de concierges. La question des collaborations du DCTI avec la DSIC par rapport aux démarches en ligne et aux services participatifs pourrait également faire l'objet de nouvelles auditions.

Une autre commissaire A Gauche Toute! rappelle que cette proposition contient beaucoup d'objets importants et prioritaires. Si l'on veut que l'administration fonctionne, il convient de prendre rapidement une décision. Il faut accepter les crédits proposés dès à présent.

Un commissaire libéral estime, quant à lui, que la proposition est très complète, que le débat lors de la précédente séance était pointu et complet. Il convient de faire confiance aux professionnels. Il ne souhaite donc pas remettre le vote à une date ultérieure.

Une commissaire socialiste juge nécessaire d'entendre la GIM. Il serait possible qu'après cette audition, la CICO puisse recevoir une entreprise afin de comparer les analyses des deux entités. Par contre, l'audition de l'État de Genève n'apporterait, à son avis, pas de réponses satisfaisantes.

Un commissaire UDC pense toutefois que des auditions de certains services spécialisés pourraient apporter des éclaircissements. Il penche donc plutôt pour une séance supplémentaire et souhaite ensuite passer au vote assez rapidement.

Un commissaire démocrate-chrétien souhaiterait, si le vote est repoussé, d'auditionner Naxoo/Télégenève pour tout ce qui relève de la fibre optique puisqu'il s'agit là des investissements les plus lourds. Il convient donc d'avoir des précisions à ce sujet.

**Le Président** demande alors à la commission de voter sur le report du vote éventuel de la PR-698.

OUI: 2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 UDC,  
NON: 2 DC, 2 L  
Abstention: 0.

**Le vote de la PR-698 est donc reporté.**

**Le Président** passe au vote sur les personnes à auditionner.

Audition de la GIM:  
OUI: 2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 UDC  
NON: personne  
S'abstiennent: 2 DC, 2 L

**La commission auditionnera donc la GIM.**

La proposition d'auditionner l'état civil est retirée.

Audition du DCTI  
OUI: 3 Ve, 1 AGT  
NON: 2 DC, 2 UDC, 1 AGT, 2 L  
S'abstiennent: 3 S

**L'audition du DCTI est donc refusée.**

Audition de Télégenève:

**Le Président** met alors au voix l'audition de Télégenève:  
OUI: 2 AGT, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 2 L, 2 UDC  
NON: personne  
S'abstiennent: 2 Ve

## **L'audition de Naxoo est donc acceptée.**

### **Séance du lundi 07 septembre 2009**

*Audition de Mme Bijlana Kostadinov, adjointe de direction au Département des finances et du logement et M. Louis-Philippe Pereira, Coordinateur logistique chargé de projets à la Gérance Immobilière Municipale.*

**Mme Kostadinov** souligne que la GIM a actuellement plein de projets liés à la gestion des locataires. Ces projets nécessitent une gestion informatique performante et pour y arriver, elle a décidé récemment d'engager M. Pereira en tant que coordinateur logistique. Le projet présenté vise l'ensemble des locaux (privés ou commerciaux) gérés par la GIM et est donc systémique.

À une question sur la spécificité des outils utilisés à la GIM par rapport à ceux des régies ou d'autres collectivités publiques, **Mme Kostadinov** répond que la GIM a besoin de développer des spécificités dû à son parc de logements sociaux. Jusqu'à il y a peu, une aide personnalisée était inscrite dans le cadre du précédent règlement mais, les choses ayant changé, la GIM est en train de développer maintenant de nouveaux outils répondant aux besoins du nouveau règlement. Ces applications seront valables tant pour les régies publiques que privées. **M. Pereira** précise qu'il convient de prendre en compte que les logiciels utilisés par les régies standards de Lausanne et Genève permettent, d'ores et déjà, de connaître la gestion des taux d'occupation des immeubles. Les informations seront donc mises en commun et il y aura une seule base de données pour chaque département de la Ville afin de faciliter une gestion comptable commune. Enfin, cette mise en commun du système d'information permettra des mises à jour facilitées, car il ne sera plus nécessaire de les effectuer séparément. La DSIC étudie par ailleurs en ce moment une nouvelle version de la plateforme S.A.P qui permettrait une base de données commune à son échelle. Le projet de la PR 698 ne met toutefois pas à l'ordre du jour une mise en commun du logiciel avec les services de l'Etat.

**M. Pereira** ajoute que la mise en commun des informations sur une même plate-forme permet d'obtenir un gain de temps et une plus grande disponibilité à l'interne pour traiter des autres dossiers administratifs. Actuellement, l'étude de projets prend du temps et ne permet pas à la GIM de prévoir des mises à jour optimales de son système. Une mise en commun des informations réglera donc ce problème. Cette proposition permettra donc aux collaborateurs de la GIM de ne plus faire appel pour ses opérations comptables à des mandataires extérieurs ayant une connaissance relativement faible des dossiers.

**Mme Kostadinov** ajoute qu'un autre aspect de gains pour les locataires est que la GIM pourra être plus réactive et cohérente dans sa gestion du parc immobilier grâce à une plus grande disponibilité de ses collaborateurs-trices.

**M. Pereira** explique que la base de données regroupera toutes les informations liées au patrimoine immobilier ce qui permettra, à l'avenir, de mandater à l'interne des gérants qui feront directement la tournée de tous les immeubles. On pourra donc ainsi mettre toutes les informations à jour plus, et ce plus rapidement. Le souci de la GIM était que le webmaster ne puisse pas modifier directement la base de données. En regroupant les différentes bases de données, le programme pourra mettre à jour automatiquement toute nouvelle modification dans l'ordre où elle vient. Pour son contrôle, les données antérieures seront conservées en interne. De plus, chacun des partenaires détiendra des droits par rapport à la gestion de son propre patrimoine immobilier et pourra donc adresser une réclamation pour toute erreur émanant de la GIM. Le projet entend aussi permettre à la

GIM de se joindre au SITG (Système d'Information du Territoire Genevois), ce qui facilitera la mise en commun afin que les adresses soient les mêmes partout lors de la recherche d'informations.

Une commissaire demande si une formation pour les concierges est prévue dans le projet et si l'accès aux bases de données est bien protégé et réglementé. **M. Pereira** rétorque que les concierges de la GIM ne seront pas touchés directement par le projet. Ce sont exclusivement les concierges de collectivités publiques qui se trouvent concernés. Il ajoute par ailleurs que le projet se situe dans le cadre de la protection des données et que les concierges devront respecter la confidentialité des informations auxquelles ils auront accès. La centralisation des données diminue le risque de problème car les différents agents de la GIM auront un meilleur contrôle sur leur utilisation tant du côté du piratage que de celui du vol.

Suite à une question d'un commissaire sur les différentes étapes du projet, **M. Pereira** répond que la première étape du projet a pour but d'analyser et calculer les besoins de la gestion de l'ensemble du parc immobilier, d'adapter ces besoins à la législation suisse et de mettre en commun une base comptable afin d'éviter une gestion financière parallèle avec des factures différentes. La deuxième étape consistera en une intégration et une mise en marche du projet. Pour éviter toute erreur, chaque mois, les comptables vérifieront l'exactitude des informations dans le regroupement des bases de données.

*La commission accueille M. Desay, représentant Télégenève.*

**M. Desay** explique que Télégenève a commencé la modernisation de son réseau il y a deux ans. Un réseau de fibres optiques de 120 kilomètres de câble a été déployé à travers Genève sur 250 points de présence optique. Comme Naxoo ne possède pas beaucoup d'infrastructures, elle collabore avec différents services de la Ville et du Canton comme l'OCM, la DSIC et le DCTI. Ces différentes collaborations ont permis de poser les fibres optiques en limitant les travaux d'infrastructures et de génie civil et donc les impacts sur la circulation routière. Toujours dans cette idée de limiter le temps des coûts et travaux, Télégenève a privilégié le transit de la fibre optique dans le sous-sol des bâtiments. A l'heure actuelle, le projet de câblage en fibre optique est en cours de finalisation. Aujourd'hui, en Ville de Genève, Naxoo traverse déjà un bon millier de bâtiments ou d'immeubles. Sur le plan des infrastructures, Télégenève diffère des autres opérateurs téléphoniques. En effet, ces derniers disposent d'un réseau de liaison «point à point» qui pour chaque abonné met en place une fibre qui part directement du central sans la moindre interruption. Télégenève a, elle, un système plus économique car elle dispose d'un émetteur principal se trouvant au bout d'un câble de fibres optiques qui envoie des informations partagées par les autres petits récipiendaires pour aller ensuite vers un nombre déterminé d'utilisateurs. Cette liaison s'appelle «point à multipoints». Au niveau de la technologie utilisée actuellement sur les différents réseaux, les deux techniques sont équivalentes. La durée de vie minimale de la fibre est de 20 ans. Cependant, il y a eu d'énormes progrès dans la technologie des nouveaux câbles qui eux dureront entre 30 et 50 ans.

Télégenève utilise le même câblage et le même type de support que Swisscom. Une commissaire se demande s'il y a une réelle concurrence entre Télégenève et Swisscom.

**M. Desay** dit que chaque opérateur dispose de ses propres fibres optiques qui ne sont pas partagées. Il explique que la structure du réseau est différente puisque Télégenève utilise moins de câbles qu'un opérateur télécom. Télégenève envoie une information qui

est la même pour tout le monde. Un opérateur télécom va, lui, adresser une information précise à la personne qui le demande. Les services sont donc différents. En Suisse, il n'y a pas vraiment de concurrence entre les opérateurs téléphoniques puisque l'instance qui gère les réseaux est Swisscom. Les Télé réseaux se présentent comme la seule alternative réelle aux opérateurs téléphoniques.

**Le Président** remercie M. Desay et propose ensuite à la commission de voter la PR-698.

Un commissaire vert trouve étrange d'avoir auditionné Télégénève, car la PR-698 ne parle pas de fibre optique, mais seulement des équipements actifs (téléphones, etc).

### **Séance du lundi 21 septembre 2009 à 12h15**

*Audition de M. Eric Favre, Directeur de la DSIC.*

Une commissaire demande s'il y a eu un appel d'offres pour le renouvellement des équipements informatiques et téléphoniques.

**M. Favre** acquiesce. Le réseau de fibres optiques appartient à la DSIC. En revanche, pour la téléphonie, il faut passer par un opérateur et pour le moment, c'est Swisscom qui travaille avec la Ville. La DSIC a effectué un appel d'offres public afin de trouver le constructeur le mieux adapté à ses besoins. C'est un fournisseur de la marque CISCO qui a été choisi pour les équipements informatiques.

Une commissaire aimerait connaître la fréquence du renouvellement des contrats.

**M. Favre** dit que les contrats sont renouvelés annuellement. En terme de négociation, la DSIC travaille avec l'ensemble des administrations genevoises et vaudoises. Il s'agira d'effectuer un appel d'offres groupé lorsque chacune des administrations sera prête. Grâce à cet appel d'offres groupé, la DSIC fait partie des clients de Swisscom les plus importants de Suisse. Ainsi, elle bénéficie de «prix plancher» (sur les prestations fournies). La collaboration entre la DSIC et Swisscom date des années 90 (époque du monopole). Un appel d'offres n'a donc pas été nécessaire.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible avec une grille de connaître le degré de priorité des loges de concierge et les critères utilisés pour définir la note obtenue.

**M. Favre** explique que les notes attribuées vont de 0 à 6. Une demande devient importante à partir de 3,5. En ce qui concerne les loges de concierge, la cotation la plus basse est de 1,5 ce qui veut dire qu'il s'agit d'une requête qui peut donc attendre. La note la plus élevée est de 5,3 ce qui place cette demande comme étant prioritaire: il s'agit des 4.5 millions de francs attribués au renouvellement des équipements informatiques et téléphoniques.

La commission remercie M. Favre pour la qualité de ses réponses. Le Président propose de passer au vote de la proposition.

#### **Vote relatif à la PR-698:**

Oui: 2 Ve, 2 R, 2 S, 1 AGT, 2 UDC, 3 DC, 2 L.

Non: il n'y a pas d'opposition.

S'abstiennent: 1 AGT, 1 Ve

**Cette proposition est donc acceptée.**

## PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 500 000 francs destiné à assurer le redéploiement du réseau de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 968 865 francs destiné à assurer le financement des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (1<sup>er</sup> plan biennal des systèmes d'information et de communication).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 968 865 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

### PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 880 000 francs destiné à assurer la mise en place de la 1<sup>ère</sup> étape du système de gestion du parc immobilier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 880 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2015.

### PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à assurer le financement du système d'information et de l'équipement du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2014.